



Enjeux

Dans le cadre de la réforme des études de santé, et afin de proposer l'accès à ces études de santé aux lycéens de profils variés, un parcours Accès Santé a été créé dans la licence de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)/Biologie-Écologie. Ce parcours permet d'accéder à la 2^{ème} année des études de santé (médecine, odontologie, maïeutique, pharmacie et kinésithérapie) et ainsi déboucher sur l'ensemble des métiers associés à ces différentes filières (kinésithérapeute, sage-femme, chirurgienne, pharmacienne...) ou de poursuivre la Licence 2^e année SVT/Biologie-Écologie.

La Licence SVT/Biologie-Écologie est dédiée à l'étude de l'environnement (gestion, protection, aménagement) et des écosystèmes principalement par le biais de l'écologie et de la biologie des organismes. Les enseignements sont centrés sur l'acquisition de la démarche scientifique, depuis le questionnement scientifique jusqu'à l'interprétation des résultats en passant par l'échantillonnage sur le terrain.

Présentation du diplôme

Le parcours Accès Santé permet d'accéder soit à la deuxième année des études de santé (sous réserve de réussite aux épreuves d'admission à cette deuxième année), soit à la deuxième année de Licence SVT/Biologie-Écologie. Ce parcours spécifique de 1^{re} année offre aux étudiants la possibilité de suivre, en complément de leur formation en SVT, une « Option Santé » comprenant des enseignements spécifiques préparant au concours d'entrée en 2^e année des études de santé. Les étudiants non admis aux études de santé mais ayant validé la 1^{re} année de Licence pourront intégrer, de droit, la Licence 2^e année SVT/Biologie-Écologie.

Rythme de la formation

La licence 1 LAS se déroule sur une année et est organisée en deux semestres. Il est important de noter que le redoublement n'est pas possible au sein de cette formation.

Le temps de présence hebdomadaire moyen des étudiants de cette formation est d'environ une vingtaine d'heures. Il se décompose en :

- des enseignements (une quinzaine d'heures) dans le domaine de la mention SVT : plus généralistes au semestre 1, plus spécialisés au semestre 2. Ces heures se répartissent en cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP).
- les enseignements de l'option santé (5-6h).
- des enseignements à caractère méthodologique ou préprofessionnel.

On estime qu'un travail personnel d'une durée hebdomadaire au moins équivalente est nécessaire pour réussir en licence.

Un dispositif d'accompagnement des étudiants sous la forme de tutorat est prévu pour l'option Santé.

Les attendus

Cadrement national des attendus

- Disposer de compétences scientifiques
- Disposer de compétences en communication
- Disposer de compétences méthodologiques et comportementales

Attendus spécifiques

- Disposer d'une maîtrise correcte en mathématiques.
- Disposer d'une très bonne maîtrise en physique/chimie.
- Disposer d'une bonne maîtrise en sciences de la vie et de la Terre.

Organisation de la 1^{re} année et matières enseignées

Le premier semestre s'effectue dans le parcours Sciences de la Vie et de la Terre au sein de la Licence Sciences de la Vie et de la Terre (SVT). Le programme du premier semestre est composé d'enseignements fondamentaux scientifiques : l'accent est mis sur les domaines de la biologie et des géosciences. Un enseignement des mathématiques, de la physique et de l'informatique est également présent, ainsi que des enseignements transversaux : Anglais, Méthodologie du Travail Universitaire (MTU) et outils numériques.

En parallèle ce parcours propose aussi pendant le premier semestre des enseignements de l'option Santé : Chimie – Biochimie, Biologie cellulaire, Physique Biophysique, Anatomie.

Au second semestre, la spécialisation dans la mention SVT se fait plus précise, avec des enseignements en Génétique, Biologie des organismes, Physiologie animale et végétale, Écologie, Roches et minéraux, Paléontologie, Cartographie et de l'anglais permettant l'accès, en deuxième année, au parcours Biologie-Écologie de la licence SVT.

En parallèle, le parcours continue de proposer des enseignements de l'option Santé : Biostatistiques, Histologie – Embryologie, Physiologie, Médicament et Santé Publique, Sciences humaines et sociales.

Que faire après ?

Poursuite d'études possible

Après une L1 LAS validée, il est possible de poursuivre en 2^{ème} année des études de santé (si réussite au concours) ou de poursuivre en 2^{ème} année de Licence SVT/Biologie-Écologie (SVT/BE).

S'il n'y a pas de réussite au concours, les étudiants ont la possibilité de se présenter une seconde fois aux épreuves d'admission à la 2^{ème} année des études de santé, en s'inscrivant en L2 SVT option Santé (L.AS 2 SVT/BE).

En cas de non réussite au concours des épreuves de santé, les étudiants peuvent continuer leur cursus dans la licence SVT/BE. Titulaires de la Licence SVT/Biologie-Écologie, ils pourront candidater à des masters variés de Biologie de l'Environnement, de Biodiversité, d'Éthologie, etc. formant des professionnels de la recherche et de l'ingénierie, de l'étude et du conseil (expertise et gestion écologique des espaces et ressources naturelles) dans le secteur privé et certaines collectivités territoriales.

Domaines d'activité possibles à l'issue des études

- Protection et gestion des espaces naturels
- Ingénierie de l'environnement, aménagement du territoire : études d'impacts sur l'environnement, aide à la décision de politique environnementale
- Recherche fondamentale ou appliquée : Écologie, Biologie des organismes, Impacts environnementaux...
- Administration / Communication scientifique

Contacts

Renseignements

responsables-L1-sciences@univ-nantes.fr

Informations complémentaires

www.univ-nantes.fr/lyceens/portail-sante

www.sciences-techniques.univ-nantes.fr

Contacts scolarité / inscriptions :

Scolarité de la Faculté des Sciences et des Techniques

2, rue de la Houssinière - BP 92208

44322 Nantes Cedex

02 51 12 52 44 (Le matin uniquement)

